

Communiqué

Electricité

Adaptation des tarifs au 1^{er} janvier 2021

En raison de la baisse des prix sur le marché de l'électricité, le coût de l'énergie électrique est en diminution. Toutefois, afin de garantir une distribution fiable, d'importants investissements ont été effectués sur le réseau local. Ces coûts supplémentaires nécessitent l'augmentation des tarifs d'acheminement des Services industriels de Lausanne (SiL) dès le 1^{er} janvier 2021.

Les tarifs de l'électricité se composent de trois éléments: l'énergie, l'utilisation du réseau et les différentes taxes fédérales, cantonales ou communales. Ces composantes évolueront de la façon suivante dès le 1^{er} janvier 2021:

- Les coûts de l'énergie électrique diminuent en moyenne de 3,6 % (0,29 ct/kWh pour le tarif Profil Simple **nativa**®), notamment en raison de la baisse des prix de l'électricité sur les marchés de gros.
- Les coûts d'acheminement du courant sur le réseau local augmentent en moyenne de 7,4 % (0,84 ct/kWh pour le tarif Profil Simple **nativa**®), principalement en raison des importants investissements nécessaires pour maintenir le réseau sûr et performant.
- Les coûts des services système de 0,16 ct/kWh, prélevés par Swissgrid auprès de tous les clients en Suisse pour garantir la stabilité du réseau national, ne changent pas.
- Les taxes communales finançant l'éclairage public, le Fonds pour le développement durable (FDD) et le Fonds pour l'efficacité énergétique (FEE) restent également stables.
- La taxe cantonale vaudoise sur l'électricité passe de 0,18 ct/kWh à 0,6 ct/kWh.

L'ensemble de ces variations conduit à une hausse globale des tarifs. Le prix TTC de l'électricité pour les clients Profil Simple **nativa**® augmentera de 1,01 ct/kWh. Pour un ménage lausannois consommant 2500 kWh/an, cela correspond à une hausse annuelle de 25 francs.

De l'électricité 100% renouvelable et 100% régionale

Conformément au futur Plan Climat de la Ville de Lausanne, les SiL fournissent en approvisionnement de base, depuis le 1^{er} janvier 2020, uniquement de l'électricité **nativa**®, 100% renouvelable et 100% régionale. Les clients qui souhaitent s'engager davantage peuvent souscrire à **nativaplus**®, l'éco-courant des SiL composé à 100% de nouvelles énergies renouvelables, produit entièrement dans l'agglomération lausannoise et en Suisse romande et labellisé naturemade star.

Les SiL approvisionnent en électricité au détail les communes de Lausanne, Jouxte-Mézery, Prilly, Saint-Sulpice, Le Mont-sur-Lausanne, Epalinges et Collonges (VS).

Tarifs de reprise de l'énergie

En conformité avec les nouvelles exigences de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération, les SiL ont décidé de favoriser la valorisation des garanties d'origine (également appelées « certificats d'énergie ») produites sur le territoire vaudois. Ils proposent deux catégories de rétribution, pour l'électricité excédentaire injectée dans le réseau par les petits producteurs d'énergie:

- Pour les productions d'origine renouvelable: les rétributions restent inchangées, soit 10,2 ct/kWh pour les installations d'une puissance installée inférieure ou égale à 30kVA et 7 ct/kWh pour celles dont la puissance installée est comprise entre 30 et 500 kVA.
- Pour les productions d'origine non renouvelable: la rétribution passera de 6,27 ct/kWh à 5,07 ct/kWh pour les installations dont la puissance est inférieure à 500 kVA.

La Municipalité de Lausanne

Fiches tarifaires complètes sur www.lausanne.ch/tarifs-electricite

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels de Lausanne, 021 315 82 00**
- **Marc-Antoine Surer, chef du service commercial des SiL, 021 315 81 10**

Lausanne, le 31 août 2020